21 mai 2002 **02.121**
ad 02.009

Postulat du groupe PopEcoSol

Personnel CFF et friches ferroviaires.

La fermeture, programmée par les CFF, de la plupart de leurs guichets dans le canton risque de réduire considérablement les services de proximité et le sentiment de sécurité sur notre réseau ferroviaire.

Le Grand Conseil, inquiet de cette évolution, demande au Conseil d'Etat de mettre tout en œuvre pour maintenir une présence humaine dans nos gares et de veiller:

1. à la réintroduction d'agents dans tous les trains circulant sur sol neuchâtelois;

2. à ce que les bâtiments laissés libres par les CFF soient utilisés pour des activités garantissant une présence maximale dans les gares (activités commerciales ou d'habitation);

3. à ce que le patrimoine immobilier et les infrastructures inutilisés ne soient pas irrémédiablement démantelés par les CFF, avant d'avoir acquis la conviction qu'ils ne pourront plus servir à l'avenir dans la politique des transports du canton.

Le Conseil d'Etat examine le coût de ces prestations et les moyens de les mettre en œuvre.

Signataires: L. Debrot, D. Perdrizat, F. Bonnet, Patrick Erard, H. Jenni, J.-P. Veya, M. Droguett, G. Hirschy, C. Stähli-Wolf, A. Bringolf, J. Kuhn-Rognon et D. de la Reussille.